



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance extraordinaire de son conseil, le vingt-septième (27^e) jour du mois de mai 2024 à 19 h au bureau municipal, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Morin, conseiller	siège # 1
Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Onil Bergeron, conseiller	siège # 4
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet.

La greffière-trésorière adjointe, madame Nathalie Bolduc, est présente et agit à titre de secrétaire.

En visioconférence :

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent en visioconférence.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

L'avis public a été affiché dans les délais.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période de questions
- 4- Chemins du lac de la Héronnière - Contrat
- 5- Centre communautaire – Ordres de changement
- 6- Parc du lac Aylmer – Remise pour embarcations
- 7- Parc du lac Aylmer – Étude d'avant-projet du remplacement des installations septiques
- 8- Parc du lac Aylmer – Abattage et émondage
- 9- Lettre d'entente – Horaire de travail de Guy Bellavance
- 10- Période de questions
- 11- Levée de la séance extraordinaire

1- Ouverture de la séance extraordinaire

Ouverture de la séance à 19 h 00.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte l'ordre du jour tel que déposé.

2024-05-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Période de questions

Aucune question.

4- Chemins du lac de la Héronnière - Contrat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 4 soumissions à la suite de son appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les 4 soumissions reçues sont conformes;

CONSIDÉRANT QU'Excavation Gagnon et Frères est le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE certains ajustements aux travaux sont nécessaires;

CONSIDÉRANT l'acceptation du règlement d'emprunt 1223 par le MAMH;

CONSIDÉRANT la part municipale de 180 200\$ prévue à la TECQ 2019-2024;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

D'OCTROYER à Excavation Gagnon et Frères le contrat réfection des chemins du lac de la Héronnière, tel que soumissionné le 19 mars 2024, soit au coût de 539 073,71\$ plus taxes;

D'AUTORISER le directeur général à donner, pour et au nom de la Municipalité, des contrats ou des ordres de changement pour :

- Bonifier le rechargement dans certains secteurs fragiles pour un montant maximum de 50 000\$ plus taxes;
- Ajouter des travaux de drainage pour un montant maximum de 100 000\$ plus taxes;
- Ajouter des travaux de débroussaillage pour un montant maximum de 10 000\$ plus taxes;
- Surveiller le chantier pour un montant maximum de 20 000\$ plus taxes.

2024-05-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5- Centre communautaire – Ordres de changement

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-03-13 autorisant des ordres de changement jusqu'à la moitié des frais de contingence prévus au projet, soit de 191 323 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est atteint;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement 1188 sur la gestion contractuelle, les dépassements de coûts de 15 000\$ et plus doivent être autorisés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux et les délais qui peuvent être causés par l'attente d'acceptation des ordres de changement;

CONSIDÉRANT QU'une flexibilité dans le délai d'acceptation peut permettre d'éviter le travail en double et ainsi diminuer l'impact financier d'un changement;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues au projet sont en contrôle et qu'un suivi régulier est fait au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'émission des ordres de changement n'affectera pas le coût prévu du projet, tel qu'adopté à la résolution 2024-02-02;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

D'AUTORISER le directeur général à émettre des ordres de changement pour plus de 15 000\$ en lien avec le projet d'Aggrandissement et réaménagement du Centre communautaire si les conditions suivantes sont respectées :

-Les membres du conseil municipal ont été consultés et qu'aucun membre ne s'est opposé à l'acceptation de l'ordre de changement;

ET

-La somme des dépenses liées aux ordres de changement ne dépasse pas le montant prévu au budget, soit un maximum de 382 646\$;

DE CONFIRMER l'acceptation des ordres de changement à ce jour, soit DC-A01, DC-A02, DC-C01 R1, DC-C02, DC-C03, DC-E01, DC-E02, DC-E03 et DC-S01.

2024-05-26

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Parc du lac Aylmer – Remise pour embarcations

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une remise pour embarcations est prévue dans le plan d'aménagement du Parc du Lac-Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le projet est prévu à la TECQ 2019-2024;

CONSIDÉRANT QUE trois entrepreneurs locaux ont été sollicités pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est celle de Constructions Martial Côté Inc.;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

D'OCTROYER à Constructions Martial Côté Inc. le contrat de construction de la remise pour embarcations au Parc du Lac-Aylmer, au coût de 37 800\$ plus taxes;

DE FINANCER cette dépense à même la TECQ 2019-2024.

2024-05-27

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7- Parc du lac Aylmer – Étude d’avant-projet du remplacement des installations septiques

CONSIDÉRANT QUE les installations septiques du Parc du Lac-Aylmer approchent de leur fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE l’étude est prévue à la TECQ 2019-2024;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est celle de la firme de génie-conseil Arlay;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D’OCTROYER à la firme de génie-conseil Arlay le contrat pour les activités 1 et 2 prévues à l’étude d’avant-projet du remplacement des installations septiques au Parc du Lac-Aylmer, au coût de 19 150\$ plus taxes;

DE FINANCER cette dépense à même la TECQ 2019-2024.

2024-05-28

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

8- Parc du lac Aylmer – Abattage et émondage

CONSIDÉRANT QUE certains arbres au Parc du Lac-Aylmer sont, en totalité ou en partie, nuisibles ou dangereux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite abattre ou émonder certains arbres pour protéger les utilisateurs et les bâtiments du Parc;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

D’OCTROYER à Service d’arbre Morin le contrat d’abattage et d’émondage au Parc du Lac-Aylmer, au coût de 2 000\$ plus taxes.

2024-05-29

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

9- Lettre d’entente – Horaire de travail de Guy Bellavance

CONSIDÉRANT QUE les parties sont liées par la convention collective qui vient à échéance le 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT QUE la clause 5-12.02 de la présente convention collective donne la possibilité aux salariés âgés entre 60 et 65 ans de participer à un programme de retraite progressive;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Bellavance, n’est pas admissible à la clause 5-12.02, puisqu’il est âgé de 65 ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Bellavance a fait la demande d’alléger son horaire de travail à environ 90%;

CONSIDÉRANT QUE l’employeur est ouvert à offrir une semaine de travail à temps complet réduite, soit en moyenne 35-36h par semaine, à monsieur Guy Bellavance;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont rencontrées le 15 mai 2024 pour discuter des modalités de l’entente;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer la lettre d'entente sur
l'horaire de travail de Guy Bellavance.

2024-05-30

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

14- Période de questions

Aucune question

15- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 08.

2024-05-31

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denyse Blanchet
Mairesse

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier